

## **Entre justice sociale et éducation : Repenser les cliniques juridiques à l'aune des approches critiques**

5<sup>ème</sup> colloque international du Réseau des cliniques juridiques francophones, Genève, 23 et 24 avril 2020

Au cours des dernières années, le monde francophone a assisté à une multiplication des cliniques juridiques. Ces cliniques prennent diverses formes : conseil légal individualisé, rédaction de rapports ou d'avis de droit, diffusion d'informations juridiques, participation à des mouvements collectifs, pour n'en nommer que quelques-unes. Malgré leur diversité, elles partagent le double objectif de faciliter l'accès au droit et d'offrir un enseignement pratique, enraciné dans la réalité sociale.

En effet, l'une des innovations de l'enseignement clinique du droit a été de lier des objectifs pédagogiques à un but d'intérêt public. À travers la jonction de ces deux objectifs, les cliniques juridiques ne visent pas seulement à atteindre un enseignement pratique et professionnalisant du droit, mais également à créer des liens entre Cité et Université. Issues elles-mêmes des approches critiques du droit, les cliniques juridiques présentent l'opportunité d'approfondir ces réflexions, et en particulier de s'interroger sur le rôle et les limites du droit. Les colloques du Réseau des cliniques juridiques francophones, quant à eux, présentent l'occasion d'une réflexion approfondie au sujet du travail des cliniques juridiques.

Après une réflexion menée sur les relations entre la Cité et l'Université (Bordeaux, 2017) et sur l'accès au droit (Lomé, 2018), le 5<sup>e</sup> colloque des Cliniques juridiques francophones vise à analyser les cliniques juridiques à l'aune des approches critiques à travers trois axes de réflexion. Le premier est dédié aux liens entre pédagogies critiques et enseignement clinique du droit, avec l'apport de la Dre Irène Pereira, pédagogue critique et autrice du livre *Paolo Freire : pédagogue des opprimé-e-s*. Le second axe de réflexion aura pour objet les collaborations Nord-Sud entre cliniques juridiques et clinicien-nes et sera introduit par le Prof. Daniel Bonilla (Universidad de los Andes), auteur de diverses publications sur les cliniques juridiques dans le Sud global et les collaborations Nord-Sud. Le troisième axe vise à s'interroger sur les bénéficiaires des cliniques juridiques et sera alimenté par une présentation de la Dre Djemila Carron, co-fondatrice de la *Law Clinic de l'Université de Genève* et de la *Applied Human Rights Clinic* au camp de réfugié-es de Kakuma.

Le colloque aura lieu à l'Université de Genève les 23 et 24 avril 2020. Il est organisé par la *Law Clinic sur les droits des personnes vulnérables de l'Université de Genève*, avec le soutien du Réseau des Cliniques Juridiques Francophones.

Nous souhaitons tout particulièrement encourager la participation de clinicien-nes, chercheuses et chercheurs du Sud global. Dans cette optique, nous sommes heureuses d'annoncer que les trajets et l'hébergement des intervenant-es pourront être pris en charge.

Nous invitons toutes celles et ceux qui le souhaitent à envoyer une proposition de contribution pour le colloque, en détaillant le nom des intervenant-e-s (possibilité de contributions individuelles ou communes), la proposition (max. 500 mots). Les propositions de

communications sont à envoyer avant **15 janvier 2020** à : [vista.eskandari@unige.ch](mailto:vista.eskandari@unige.ch) et [nesa.zimmermann@unige.ch](mailto:nesa.zimmermann@unige.ch). Nous répondons également volontiers à des questions.

Les personnes souhaitant publier leur contribution sous forme d'article dans la Revue Cliniques Juridiques (<https://www.cliniques-juridiques.org/revue-cliniques-juridiques/>) sont priées d'envoyer une version complète (35'000 à 50'000 signes, espaces compris) avant le 15 avril 2020 afin que celle-ci puisse faire l'objet d'un examen de la part du comité de lecture de la revue.

## **1<sup>er</sup> axe de réflexion – Pédagogies critiques et enseignement clinique**

Les cliniques juridiques en tant que méthode pédagogique : Regard critique sur le pourquoi et le comment de l'enseignement clinique

La première partie du colloque vise à s'interroger sur les méthodes pédagogiques employées dans l'enseignement clinique et sur les contours des pédagogies spécifiques aux cliniques juridiques. Par ailleurs, elle invite à revenir sur la tension entre la double visée traditionnelle des cliniques juridiques : l'intérêt pédagogique et l'objectif de justice sociale. Elle tend également à approfondir les questions liées à la pédagogie clinique, en s'interrogeant sur le rôle que pourraient occuper les pédagogies critiques dans l'enseignement clinique du droit ainsi que l'approche et la posture adoptées par les enseignant-es cliniques. Elle s'interrogera notamment sur les enseignements qui pourraient être tirés de la pédagogie féministe, *queer* ou postcoloniale dans l'enseignement clinique pour éviter que l'enseignement clinique reproduise les rapports sociaux de pouvoir existants. Elle analysera également la place laissée à la réflexion critique des étudiant-es.

Ainsi, pour cette partie, nous aimerions inviter à une réflexion plus profonde sur l'enseignement clinique : les méthodes d'enseignement utilisées, les théories ou réflexions pédagogiques sous-jacentes ou, au contraire, explicitées dans l'enseignement clinique. Nous souhaitons en particulier inviter à des contributions qui examinent ces questions à l'aune des approches critiques du droit.

Les contributions pourraient aborder les questions ou thématiques suivantes, également à travers des exemples concrets (études de cas), sans y être limitées :

- Comment définir les pédagogies cliniques ?
- Quels sont les objectifs pédagogiques des cliniques ?
- Comment concilier l'intérêt pédagogique des étudiant-es avec l'objectif de justice sociale ?
- Comment s'inspirer de la pédagogie féministe, *queer*, postcoloniale, etc. dans l'enseignement clinique pour éviter que l'enseignement clinique ne reproduise des rapports sociaux de pouvoir existants ?
- L'enseignement clinique peut-il être féministe, *queer*, postcolonial etc. ? Doit-il l'être ?
- Comment s'assurer que la promesse de la « réflexion critique » soit effectivement atteinte ?

Les lectures suivantes sont particulièrement conseillées :

- BOURDIEU Pierre/PASSERON Jean-Claude, *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Revue française de pédagogie, 1971, pp. 39–44

- CASE Kim A., *Intersectional pedagogy : complicating identity and social justice*, New York : Routledge/Taylor&Francis 2017
- DE COCK Laurence/PEREIRA Irène, *Les pédagogies critiques*, Marseille : agone 2019
- FREIRE Paolo, *Pédagogie de l'Autonomie*, Toulouse : érès 2013
- HOOKS bell, *Apprendre à transgresser*, Paris: Syllepse 2019
- HOOKS bell, *Teaching Critical Thinking: Practical Wisdom*, London: Taylor & Francis, 2009.
- GOLDFARB Phyllis, *Beyond Cut Flowers : Developing a Clinical Perspective on Critical Legal Theory*, *Hastings Law Journal* vol. 43 (4) 1992, pp. 717–747
- PEREIRA Irène, *Pédagogue des opprimé-e-s. Une introduction aux pédagogies critiques*, Paris : Libertalia 2018
- WILSON Richard J., *The global evolution of clinical legal education: more than a method*, New York : CUP 2017

## 2<sup>e</sup> axe de réflexion – Relations Nord-Sud

Les cliniques juridiques dans un monde globalisé : Regard critique sur les collaborations entre cliniques, en particulier les collaborations Nord-Sud

La deuxième partie du colloque sera dédiée à un examen plus approfondi des collaborations entre cliniques juridiques, plus particulièrement entre les cliniques du Sud global et du Nord global. En effet, l'essor des cliniques juridiques a favorisé de nombreuses collaborations entre cliniques, qu'il s'agisse d'échanges informels ou de soutiens plus formels. Dans ce contexte, on observe en particulier l'émergence de diverses collaborations Nord-Sud qui prennent la forme de soutiens économiques, institutionnels ou logistiques, voire d'une participation active de représentant-es de cliniques du Nord global à l'instauration de cliniques juridiques dans les pays du Sud global.

Cette partie vise à analyser en quoi les partenariats Nord-Sud peuvent favoriser de nouvelles opportunités ou avoir pour effet de renforcer et condenser les hiérarchies existantes dans la production des savoirs. Elle examinera également les rapports de pouvoirs qui pourraient émaner de ces collaborations et les questions d'indépendance académique et économique.

Nous invitons des contributions qui offrent une réflexion critique autour de ces collaborations et de leurs modalités et qui s'interrogent sur leur pertinence, leurs avantages et leurs risques. Nous sommes particulièrement intéressées par des contributions qui s'inscrivent dans une analyse intersectionnelle, féministe, post- ou décoloniale.

Les contributions pourraient aborder les questions ou thématiques suivantes, également à travers des exemples concrets (études de cas), sans y être limitées :

- Quels avantages, risques et défis aux collaborations Nord-Sud entre cliniques juridiques ?
- Ces collaborations renforcent-elles les hiérarchies et rapports de pouvoirs existants ?
- Une collaboration Nord-Sud peut-elle être égalitaire ? Comment l'envisager ?
- Qui a la capacité de produire des connaissances juridiques ? De les utiliser ?

- En quoi les collaborations entre cliniques peuvent-elles renforcer la tension entre l'objectif pédagogique et de justice sociale ?
- En quoi consistent ces collaborations ? Quelles formes prennent-elles ? Comment analyser les « transferts de savoirs » entre cliniques à l'aune des études post- ou décoloniales ?
- Qui sont les bénéficiaires de ces collaborations ?
- Quid de l'indépendance académique ?

Les lectures suivantes sont particulièrement conseillées :

- BONILLA Daniel, *Legal Clinics in the Global North and South : Between Equality and Subordination – An Essay*, Yale Human Rights and Development Law Journal, vol. 16 (1) 2013, pp. 1–40
- SILK James, *From Empire to Empathy ? Clinical Collaborations in the Global North and the Global South – An Essay in Conversation with Daniel Bonilla*, Yale Human Rights and Development Law Journal, vol. 16 (1) 2013, pp. 41–58
- GENTY Philip M., *Overcoming Cultural Blindness in International Clinical Collaboration : The Divide Between Civil and Common Law Cultures and Its Implications for Clinical Education*, *Clinical Law Review*, vol. 15, 2008, pp. 13–156
- SMITH Linda Tuhiwai, *Decolonizing Methodologies : Research and Indigenous People*, 2<sup>e</sup> éd., London : Zed Books, 2012
- BLOCH Frank S./PRASAD M.R.K., *Institutionalizing a Social justice mission for clinical legal education: cross-national currents from India and the United States*, *Clinical Law Review*, vol. 13 (2006), pp. 165–212

### 3<sup>e</sup> axe de réflexion – De la marge au centre<sup>1</sup>

Les cliniques juridiques dans une société complexe : Réflexion autour des bénéficiaires des cliniques juridiques

La dernière partie du colloque s'interrogera notamment sur la place laissée aux « personnes concernées », « client-e-s » ou destinataires du travail clinique. En effet, malgré les diverses formes que peuvent prendre les cliniques juridiques, leur objectif commun est l'accès au droit. À leur origine, les cliniques juridiques visaient surtout la transmission d'informations juridiques à des personnes ou groupes de personnes souvent considérées comme « vulnérables » ou « marginalisées ».

La troisième partie sera consacrée à une réflexion autour des cercles de personnes qui sont les bénéficiaires, directes ou indirectes, de l'enseignement clinique, et explorera les différentes stratégies envisageables, ainsi que leurs avantages et inconvénients, pour recentrer le travail clinique sur les groupes cibles. Elle permettra de questionner, pour les cliniques poursuivant un but de justice sociale, la coproduction de savoir avec des groupes marginalisés afin qu'ils restent sujets du savoir et n'occupent pas simplement un rôle d'objets de savoir. Ces questions sont d'autant plus importantes lorsqu'un enseignement clinique s'inscrit dans un contexte fragile.

<sup>1</sup> HOOKS bell, *De la marge au centre – théorie féministe*, Cambourakis : Paris 2017.

Nous invitons des contributions qui offrent une réflexion critique au sujet des bénéficiaires réels, directs et indirects, des cliniques juridiques. Nous souhaitons en particulier inviter à des contributions qui examinent ces questions à l'aune des approches critiques du droit, et en particulier des *subalterne studies*.

Les contributions pourraient aborder les questions ou thématiques suivantes, également à travers des exemples concrets (études de cas), sans y être limitées :

- Qui sont les bénéficiaires des cliniques ?
- Quel est le rôle des cliniques juridiques comparé à d'autres actrices et acteurs de la société ?
- Comment faire un usage efficace des connaissances produites ? Qui a les moyens de ce faire ?
- Dans quelle mesure les cliniques juridiques reproduisent-elles des hiérarchies ou des rapports de pouvoirs existants par rapport aux bénéficiaires ?
- Entre puissance d'agir (*agency*) et vulnérabilité(s) : quelle représentation des personnes concernées ?
- Les subalternes peuvent-elles parler ?<sup>2</sup>: quelle importance de telles réflexions pour l'enseignement clinique ?
- Cliniques juridiques et *empowerment* : qui en bénéficie réellement ? Les personnes concernées ou les clinicien-nes ?
- Comment envisager la coproduction de savoir avec des groupes marginalisés afin que ces groupes restent sujets du savoir et n'occupent pas simplement un rôle d'objets de savoir ?
- La recherche produite par des cliniques peut-elle être un levier de justice sociale ?

Les lectures suivantes sont particulièrement conseillées :

- ASHAR Sameer M., *Law Clinics and Collective Mobilization*, *Clinical Law Review*, vol. 14 (2008), pp. 355–414
- BARKASKAS Patricia/BUHLER Sarah, *Beyond Reconciliation: Decolonizing Clinical Legal Education*, *Journal of Law and Social Policy*, vol. 26 (2017), pp. 1–20
- GISSELQUIST, Rachel M., *Legal Empowerment and Group-Based Inequality*, *The Journal of Development Studies*, vol. 55 (2019) pp. 333–347
- HOOKS bell, *De la marge au centre – théorie féministe*, Cambourakis : Paris 2017
- KRISHNADAS Jane, *CLOCK : The Community Legal Companion as an Agent of Change : Transformative Methodology*, in : Linden Thomas/Steven Vaughan/Bharat/Malkani/Theresa Lynch (éds), *Reimagining Clinical Legal Education*, Oxford : Hart, 2019, pp. 46–76
- SPIVAK Gayatri Chakravorty, *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, Editions Amsterdam : Paris 2009

---

<sup>2</sup> SPIVAK Gayatri Chakravorty, *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, Editions Amsterdam : Paris 2009.